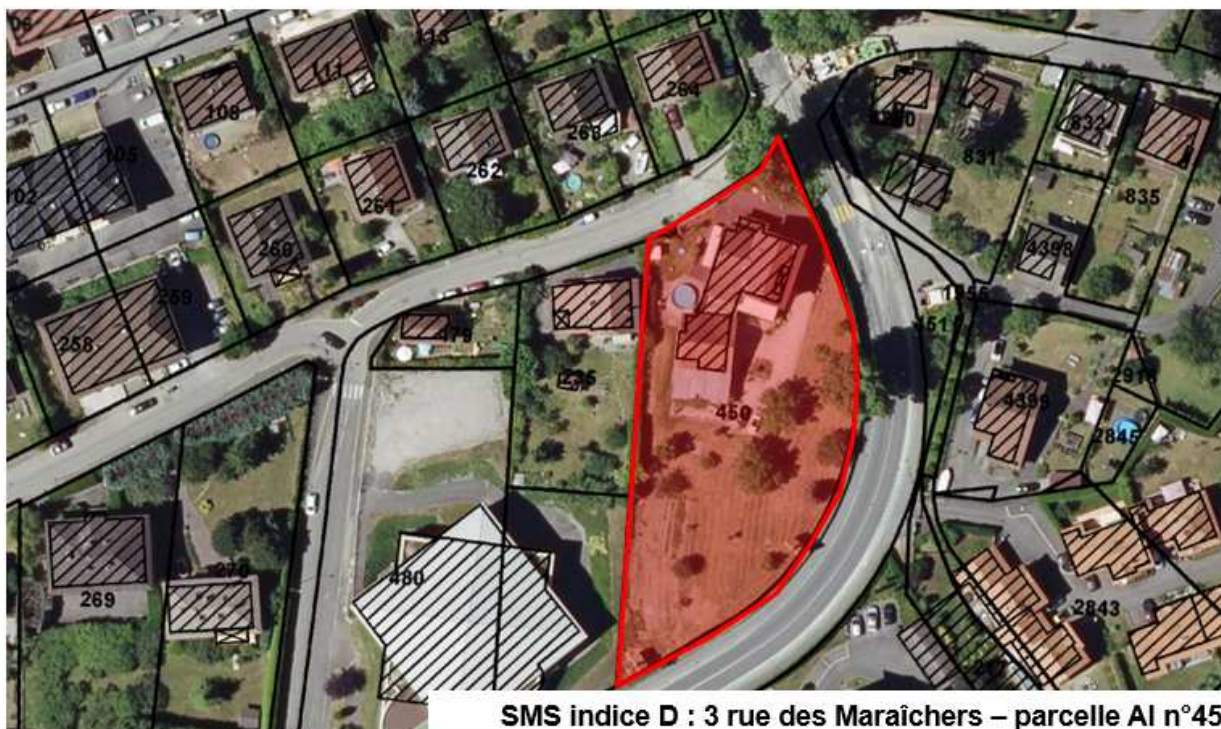


URBANISME : Mise à jour du périmètre du droit de préemption urbain renforcé suite à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

PJ3 - plan de situation des nouvelles parcelles concernées







SMS indice F : 1 et 3 rue des Peupliers – parcelles AB n°7 et 77